

PROMOTION INTERNE APRÈS EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT DE MAÎTRISE

DOSSIER DE PROPOSITION D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE

Date limite d'envoi du dossier **complet**
mercredi 3 avril 2024 (Cachet de la poste faisant foi)
Passé ce délai, le dossier ne sera pas traité



Les dossiers pour la promotion interne 2024 devront être
EXCLUSIVEMENT ENVOYÉS PAR VOIE POSTALE au CDG 31.
Les dossiers incomplets, mal remplis, arrivés hors délai ou arrivés par mél
ne seront pas pris en compte.

**Les agents qui ne sont pas à jour de leurs obligations de formation
de professionnalisation ne pourront pas être inscrits sur la liste d'aptitude**

COLLECTIVITÉ (S).....

ATTENTION : le dossier sera accepté sous réserve de la transmission de l'arrêté fixant les LDG

Renseignements concernant le fonctionnaire

NOM de naissance..... NOM d'usage.....
Prénom(s)
Date de naissance Lieu de naissance
Nom du département ou pays de naissance.....

FONCTION PUBLIQUE * Joindre impérativement l'arrêté de stage ou 1^{er} contrat	Date d'entrée en qualité de fonctionnaire stagiaire/titulaire	Date d'entrée en qualité d'agent contractuel
Dans la Fonction Publique Territoriale (FPT) *		
Dans la Fonction Publique d'État (FPE) *		
Dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH) *		

SITUATION ADMINISTRATIVE AU 01/01/2024 * Joindre impérativement le dernier arrêté (grade/échelon)	Grade détenu *	Échelon atteint *
		

Obtention de l'examen professionnel d'agent de maîtrise

le **Joindre impérativement l'attestation de réussite à l'examen**

Réservé au CDG

Dossier arrivé au CDG ☐ Par courrier AR Envoyé ☐ Par courrier
Le..... ☐ Déposé à l'accueil Le.....

Ancienneté de service dans la Fonction Publique en qualité de FONCTIONNAIRE (FPT-FPE-FPH)

- 1** Lister les différents grades depuis l'entrée dans la Fonction Publique en qualité de stagiaire (FPT/FPE/FPH) en précisant **le mode d'accès** (direct, concours, promotion interne, avancement de grade, détachement, intégration) **la date** et **la quotité horaire**

Fonction Publique (FPT-FPE-FPH)	Grade <i>Joindre impérativement les arrêtés</i>	Mode d'accès	Dates	Quotité horaire (si à TNC)
.....			Du au	
.....			Du au	
.....			Du au	
.....			Du au	
.....			Du au	
.....			Du au	
.....			Du au	
.....			Du au	
.....			Du au	
.....			Du au	
.....			Du au	
.....			Du au	
.....			Du au	
.....			Du au	

AU 01/01/2024 TOTAL ancienneté en qualité de fonctionnaire **1**

- 2** Lister les périodes de congé parental en précisant les dates et la durée totale pour chacune des périodes

2 A Périodes effectives de Congé parental (CP) <i>Joindre impérativement les arrêtés</i> (FPT-FPE-FPH)	2 B Pour chaque période de congé parental (CP) Calculer la durée à déduire suivant réglementation en vigueur
Du au	Congé parental accordé <u>avant</u> le 01/04/2012 : =
Du au	100 % à déduire, renouvellements accordés =
Du au	après le 01/10/2012 50 % à déduire.
Du au	Congé parental débuté <u>entre</u> le 01/04/2012 et =
Du au	le 30/09/2012 : déduire les 6 premiers mois puis =
Du au	conserver à 100 % les 6 mois suivants et déduire =
Du au	50 % sur les périodes suivantes.
Du au	Congé parental débuté <u>après</u> le 1 ^{er} octobre =
Du au	2012 : ne pas déduire la première année puis =
Du au	déduire 50 % sur les périodes suivantes.
Du au	Congé parental débuté <u>après</u> le 08/08/2019 : =
	ne pas déduire les 5 premières années.
2 A Total des périodes <i>Pour le calcul des critères en page 3</i>	2 B Total à déduire <i>Pour calcul des conditions statutaires p.3</i>
.....	
.....	

Promotion interne après examen professionnel d'agent de maîtrise 2024

- ③ Lister les différentes **positions statutaires** et **périodes n'ayant pas donné lieu à rémunération** (FPT/FPE/FPH) en précisant les dates et les durées pour chacune des périodes (*disponibilité, exclusion temporaire...*) :

Disponibilité, exclusion temporaire... <i>Joindre impérativement les arrêtés (FPT-FPE-FPH)</i>	Dates	Total à déduire
.....	Du au	
.....	Du au	
.....	Du au	
.....	Du au	
.....	Du au	
.....	Du au	
.....	Du au	
TOTAL ③		

- ④ Lister les différents emplois / grades occupés en qualité d'agent contractuel de droit public (FPT/FPE/FPH)

Ancienneté de service en qualité d'agent CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC (FPT-FPE-FPH)	
☐ OUI <u>État récapitulatif à remplir obligatoirement par l'autorité territoriale (ANNEXE 1)</u> ET Joindre impérativement les contrats, les arrêtés, les attestations employeurs ou autres justificatifs indiquant les dates précises de début et de fin pour chaque période d'emploi Attention : - les contrats TUC (Travaux d'Utilité Collective) ne sont pas pris en compte - pour les CDI ajouter un justificatif précisant la fin de contrat	NON ☐
TOTAL (ANNEXE 1) ④	

Les conditions statutaires s'apprécient au 1^{er} janvier de l'année de l'établissement de la liste d'aptitude (art. 21 décret n° 2013-593 du 05/07/2013) **soit au 01/01/2024**

Pour être proposé, l'agent doit remplir les conditions suivantes

PROMOTION INTERNE APRÈS EXAMEN PROFESSIONNEL

Conditions (art. 6 2° décret n° 88-547 du 06/05/1988 modifié)

- ✚ Être lauréat de l'examen professionnel
- ✚ Relever du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement
ou
Relever du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
et
- ✚ 7 ans au moins de services effectués en qualité de fonctionnaire dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou dans le cadre d'emplois des ATSEM (*déduire les positions statutaires et périodes n'ayant pas donné lieu à rémunération*)

Conditions remplies **OUI** ☐ **NON** ☐

Ancienneté en qualité d'agent public au 01/01/2024 (à reporter dans le tableau des critères page 5) :

Si pas de congé parental ou ② A < à 5 ans = ① + ④ - ③ =

Si durée congé parental ② A ≥ à 5 ans = ① - (② A - 5 ans) + ④ - ③ =

Promotion interne après examen professionnel d'agent de maîtrise 2024

	OUI	Date	NON
Mode d'accès au cadre d'emplois actuel par concours Joindre impérativement l'arrêté de nomination correspondant	☐		☐
Le fonctionnaire a-t-il déjà bénéficié d'une promotion interne au cours de sa carrière ? Joindre impérativement l'arrêté de nomination correspondant	☐		☐
Le fonctionnaire a-t-il bénéficié d'une promotion interne avec examen professionnel depuis plus de 10 ans ? Joindre impérativement l'arrêté de nomination correspondant	☐		☐

FORMATIONS DE PROFESSIONNALISATION TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE SUIVIES ENTRE LE 01/01/2019 et le 01/01/2024 2 jours obligatoires avec attestation ou dispense CNFPT (1 journée = 6 heures)		
 Les agents qui ne sont pas à jour de leurs obligations de formation de professionnalisation tout au long de la carrière ne pourront pas être inscrits sur la liste d'aptitude		
Périodes de formation Joindre impérativement les attestations CNFPT ou les dispenses délivrées par le CNFPT	Indiquer Nombre d'heures ou de jours effectués (le temps de formation doit figurer sur l'attestation ou la dispense)	Indiquer Formations réalisées entre le 01/01/2019 et le 01/01/2024 ayant bénéficiées d'une dispense du CNFPT
Du au Du au Du au Du au Du au Du au Du au		☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
TOTAL		

COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL Joindre copie compte-rendu 2023 et courrier motivé de l'agent	
Compétences	Points attribués 5 points maximum Pour chaque compétence
Résultats professionnels et réalisation des objectifs	
Compétences professionnelles et techniques	
Compétences relationnelles	
Capacités d'encadrement ou d'expertise	
TOTAL à reporter page 5	



CRITÈRES APPLIQUÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE

Une même collectivité ne peut pas bénéficier de plus de 50 % des postes dégagés

CRITÈRES	MODALITÉ DE PRISE EN COMPTE	COTATION	POINTS ACQUIS
Ancienneté en qualité d'agent public (années en qualité de fonctionnaire et de contractuel de droit public avec prise en compte des périodes de congé parental dans la limite de 5 ans)	- Moins de 15 ans..... - De 15 à 25 ans..... - De plus de 25 ans à 30 ans..... - Plus de 30 ans.....	5 points 10 points 15 points 20 points	
Promotion interne	- Aucune promotion interne..... - Promotion interne avec examen professionnel (depuis plus de 10 ans).....	5 points 2 points	
Mode d'accès dans le cadre d'emplois actuel	Par concours.....	5 points	
Critère subsidiaire (utilisé uniquement pour départager des dossiers ex-aequo)			
Compte-rendu de l'entretien professionnel			
➤ Résultats professionnels et réalisation des objectifs		De 0 à 5 points	
➤ Compétences professionnelles et techniques		De 0 à 5 points	
➤ Qualités relationnelles		De 0 à 5 points	
➤ Capacités d'encadrement ou d'expertise		De 0 à 5 points	
	Reporter le total des 4 compétences (page 4) (20 points maximum)		
TOTAL des points acquis par l'agent (sans le critère subsidiaire)			

Fait à

Le / / 2024

Cachet et Signature de(s) l'Autorité(s) Territoriale(s)



**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE**

DOSSIER DE PROMOTION INTERNE
Agent de maîtrise après examen professionnel
RAPPEL DES PIÈCES À FOURNIR

Cocher les cases des pièces fournies

- ☐ Arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion (LDG) au sein de la collectivité (depuis le 1^{er} janvier 2021 les décisions individuelles en matière d'avancement de grade et de promotion interne doivent être établies au regard des LDG établies dans chaque collectivité et établissement public)
- ☐ Arrêté de nomination stagiaire dans la Fonction Publique (Territoriale - d'État - Hospitalière)
- ☐ Arrêté relatif à la situation administrative de l'agent au 1^{er} janvier 2024 (grade/échelon/fonctions)
- ☐ Arrêtés de nomination dans les différents grades depuis l'entrée dans la Fonction Publique (accès direct, concours, promotion interne, avancement de grade, détachement, intégration)
- ☐ Justificatif(s) relatifs à nomination après concours, examen professionnel ou promotion interne si ces informations ne sont pas mentionnées dans l'arrêté de nomination (listes d'aptitude, attestations de réussite, courriers...)
- ☐ Arrêtés relatifs aux positions statutaires et/ou périodes n'ayant pas donné lieu à rémunération dont l'agent a bénéficié au cours de sa carrière (congé parental, disponibilité, détachement...)
- ☐ État récapitulatif des services en qualité de contractuel de droit public complété et signé par l'autorité territoriale avec les justificatifs indiquant les dates précises de début et de fin d'activité et pour les CDI fournir un justificatif précisant la fin de contrat (ancienneté en qualité de contractuel de droit public)
ANNEXE 1
- ☐ Attestation(s) de formation de professionnalisation tout au long de la carrière et/ou dispense(s) de formation délivrée(s) par le CNFPT (2 jours obligatoires). Les dispenses de formation de professionnalisation tout au long de la carrière doivent être transmises dans leur intégralité (formations suivies / dates / nombre d'heures / avis CNFPT)
- ☐ Attestation de réussite à l'examen professionnel d'agent de maîtrise
- ☐ Compte-rendu de l'entretien professionnel de l'année 2023 obligatoire ou justifier par écrit l'absence d'entretien professionnel 2023 en joignant le compte-rendu de l'entretien professionnel 2022
- ☐ Courrier motivé de l'agent
- ☐ Si l'agent est intercommunal : fournir un récapitulatif des grades, modes d'accès, quotités horaires, positions statutaires au sein de chaque collectivité « employeur » depuis la nomination jusqu'au 1^{er} janvier 2024 (joindre tous les arrêtés correspondants)

The logo consists of the letters 'CDG31' in a bold, sans-serif font. The 'C' and 'G' are grey, the 'D' is red, and the '31' is dark blue.

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE**

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES SERVICES
EN QUALITÉ D'AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC (ANNEXE 1)

Au regard des justificatifs fournis par l'agent
(arrêtés – contrats – attestations employeurs ou autres justificatifs indiquant les dates de début et de fin pour chaque période d'emploi ou pour les CDI justificatif précisant la fin de contrat)

Je soussigné(e)

.....
[Nom / Prénom].

.....
[Fonction occupée au sein de la collectivité : Président ou Maire]

certifie que M. ou Mme
[Nom / Prénom du fonctionnaire proposé]

a été employé(e) en qualité d'agent contractuel de droit public au cours des périodes suivantes :
Attention : Les périodes d'emploi en qualité d'agent de droit privé ne doivent pas être inscrites dans ce tableau

Nom de l'établissement (préciser FPT-FPE-FPH)	Dates d'emploi	Justificatifs fournis <u>Attention</u> : seules les périodes attestées par un justificatif précisant les dates de début et de fin d'emploi seront prises en compte	Total période (années-mois-jours)
.....	Du au		
.....	Du au		
.....	Du au		
.....	Du au		
.....	Du au		
.....	Du au		
.....	Du au		

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES SERVICES
EN QUALITÉ D'AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC (ANNEXE 1 suite)

Au regard des justificatifs fournis par l'agent
(arrêtés – contrats – attestations employeurs ou autres justificatifs indiquant les dates de début et de fin pour chaque période d'emploi ou pour les CDI justificatif précisant la fin de contrat)

Nom de l'établissement (préciser FPT-FPE-FPH)	Dates d'emploi	Justificatifs fournis Attention : seules les périodes attestées par un justificatif précisant les dates de début et de fin d'emploi seront prises en compte	Total période (années-mois-jours)
.....	Du au		
.....			
.....			
.....	Du au		
.....			
.....			
.....	Du au		
.....			
.....			
.....	Du au		
.....			
.....			
.....	Du au		
.....			
.....			
.....	Du au		
.....			
.....			
TOTAL (à reporter au ④ du dossier)			

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le 2024

Signature et cachet de la collectivité



Adresse collectivité

à compléter



Par l'employeur

Accusé de réception

**PROPOSITION DE PROMOTION INTERNE
AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE
APRÈS EXAMEN PROFESSIONNEL**

Le Centre de Gestion de la Haute-Garonne atteste avoir reçu le dossier de proposition en vue de l'inscription sur la liste d'aptitude de :

Nom et Prénom du fonctionnaire (à renseigner) :
Par l'employeur

Dossier reçu au CDG le :

--

Le secrétariat de la promotion interne vous tiendra informé de la suite donnée à ce dossier.